

Séance du 7 février 2019

L'an deux-mille-dix-neuf, le sept février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame MARTIN Martine, Maire.

Présents : MM. LAGARDERE Régis, LAURIER Patrice, PASQUALI Patrick, COUSTURIAN Benoît, Mmes DIANA Hélène, TERRAIL Elisabeth.

Excusés : ROUET Patrice, LAVIGNE Robert.

Secrétaire de séance : Mme DIANA Hélène.

Délibération pour recrutement temporaire sur un emploi non permanent

Madame le maire fait part à l'assemblée des dernières informations concernant le maintien du contrat d'un agent contractuel en filière technique. Elle précise qu'en application 1° de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, le contrat ne devra pas excéder 12 mois, sur une période de 18 mois consécutifs.

Elle propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Elle demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, un agent contractuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide au vu des motivations formulées :

- **d'autoriser** Madame le maire à recruter un agent contractuel pour la période du 1^{er} février 2019 au 28 février 2019 dans les conditions suivantes :

NATURE DES FONCTIONS	GRADE correspondant aux fonctions décrites	Échelon de REMUNERATION
Adjoint technique territorial (Agent polyvalent)	Adjoint technique territorial	11 ^e échelon Indice brut 407 Indice majoré 367

- **d'ouvrir** les crédits nécessaires au paiement de l'agent contractuel

Délibération fixant le tableau des effectifs pour création de poste au 1^{er} mars 2019

Madame le maire informe l'assemblée qu'il est souhaitable de créer un emploi d'adjoint technique territorial.

Les fonctions attachées à cet emploi seraient les suivantes :

- agent polyvalent des services techniques.

El précise que cet emploi pourrait être occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Elle propose de modifier le tableau des emplois à compter du 1^{er} mars 2019 pour intégrer la création demandée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal, le 19 juin 2014 modifié en date du 5 juillet 2017,

DECIDE :

A- Les effectifs du personnel sont fixés comme suit :

EMPLOIS	Nombre de postes identiques	Durée Hebdo.	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS ou GRADES des fonctionnaires occupant l'emploi
Secrétaire de mairie	01	27 heures	- Préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal, - Finances, - Actes administratifs, - Gestion des ressources humaines.	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	01	35 heures	- Entretien des voies et des chemins, - Entretien des espaces verts, - Entretien des bâtiments.	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Adjoint technique territorial	01	20 heures	- Entretien des voies et des chemins, - Entretien des espaces verts, - Entretien des bâtiments	Cadre d'emploi des adjoints techniques
Chargé de mission	01	15 heures 50	Gestion de l'agence postale communale	Cadre d'emploi des adjoints administratifs

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Délibération mise à jour du RIFSEEP

Anne Laure Marconnet rappelle au conseil municipal que le RIFSEEP a été mis en place sur la commune en 2016 pour la filière administrative. Elle explique également que la mise en place de ce régime a pour but d'harmoniser et de simplifier les régimes indemnitaire des agents.

Il est donc proposé, pour plus d'équité, que ce régime soit étendu à la filière technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'étendre le RIFSEEP à la filière technique et d'accorder un IFSE d'un montant de 50€ pour un contrat de 35 heures ; ce montant sera répercuté au pro rata à l'ensemble des agents pouvant y prétendre.

Madame le maire doit saisir le Comité Technique avant la mise en place du RIFSEEP.

Délibération pour mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement qui seraient nécessaires avant le vote du budget.

L'adoption de cette autorisation résulte de l'article L 612.1 du code général des collectivités territoriales qui indique que : « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget à cette date, le maire a la possibilité, sur l'autorisation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption* ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire :

- **À engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement** qui seraient nécessaires avant le vote du budget primitif 2019, à hauteur de 25% du BP 2018,

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 13 489,98€ votés donc trois mille trois cent soixante-douze euros et quarante-neuf centimes payable (3 372,49€)

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 71 818,34€ votés donc dix-sept mille neuf cent cinquante-quatre euros et cinquante-huit centimes (17 954,58€).

Réflexion des taux pour les taxes directes locales 2019

Madame le Maire propose au conseil municipal une réflexion sur le futur vote des taxes directe locale pour l'année 2019.

Le conseil municipal, après discussion, souhaite rester sur la ligne de conduite adoptée depuis de nombreuses années, à savoir une augmentation faible, mais régulière des taux des trois taxes de l'ordre de 1%.

Cette décision sera toutefois soumise au vote lors du prochain conseil municipal.

Présentation du tableau n°1288 sur la Fiscalité directe locale 2018

Madame le maire fait lecture du tableau n°1288 sur la Fiscalité directe locale sur l'année 2018.

A titre indicatif, sur les impôts locaux collectés en 2018, la Commune perçoit 166 291€, la Communauté de Communes 166 279€, le Département 121 924€ et la Région 20 800€.

Adhésion du Syndicat Mixte des Trois Vallées

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une délibération demandant d'entériner l'adhésion de nouvelles communes au Syndicat Mixte des Trois Vallées.

Lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité, délibère en faveur de l'adhésion de ces nouvelles communes.

Programmation des travaux à réaliser au budget 2019

Madame le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des devis concernant les investissements prévus pour l'année 2019 et qui serviront à l'établissement du budget.

En voici le détail :

Travaux 2019	Montant HT	Montant TTC
Reprise chemins		
Au Lombard	2 280,00	2 736,00
Chemin rural	2 280,00	2 736,00
La Boupillère	1 980,00	2 376,00
A Nagudet	3 780,00	4 536,00
	10 320,00	12 384,00
Révision carte commune	10 340,00	12 408,00
Gouze	4 600,00	5 060,00
TAUPIAC- Electricité Eglise	5 895,00	7 074,00
TAUPIAC- Electricité Salle des fêtes	10 621,00	12 745,20
Voirie	24 890,98	33 069,17
Changer éclairage Roger Carrère	3 839,57	4 607,48
Remplacement lampadaire - SINISTRE	1 780,00	2 136,00
Déjection canine		
Outillage agent technique	1 200,00	1 440,00
Groupe Elabor	16 633,06	19 959,67
TOTAL	90 119,61	110 883,52

Le conseil municipal prend acte de ces devis et après discussion, entérine ces choix.

Prévision pour la réalisation d'un prêt

Compte tenu du coût des investissements cités ci-dessus, compte tenu du caractère prioritaire de certains d'entre eux, compte tenu également des informations apportées par l'établissement bancaire rencontré récemment (possibilité de regroupement de prêts et faible taux d'intérêt), le conseil municipal pense qu'il serait peut être opportun de contracter un prêt afin de régler une partie de ces investissements. Décision est donc prise de prendre rendez-vous avec un conseiller bancaire afin de chiffrer avec précision cette possibilité.

Compte rendu de la révision de la carte communale et reprise des chemins

Madame le maire expose au conseil municipal les dernières informations concernant l'avancée de ces deux dossiers.

Concernant la révision de la carte communale, le cabinet PAYSAGES en charge du dossier a initié une première réunion d'information le 21 janvier dernier avec les exploitants. La procédure est lancée et d'autres réunions auront lieu notamment avec les propriétaires. Les conseillers ont déjà fait part à certains d'entre eux des possibles modifications.

Concernant la reprise des chemins, le dossier suit également son cours. Le cabinet XMGE doit prendre contact avec les propriétaires concernés afin de réaliser les bornages.

Questions diverses :

Prévoir réunion avec toutes les associations pour réaliser le programme des manifestations 2019 : Une réunion regroupement toutes les associations afin d'établir le planning de l'utilisation des espaces communaux sera programmée le 19 février 2019.

Relevage des tombes par le Groupe Elabor : Les travaux devraient débuter lundi 11 février 2019.

La séance est levée à 21h00.